

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 28 avril 2009

Participants : Sylviane Noel ; Marie Pierre Martin ; Laurent Tessier ; Alain roux ; Christophe Roux ; Fernand Remark ; Emmanuel Pricot ; Christian Henon ; Marjorie Guffon-Loos

Excusés : Philippe Garcin ; Claude Maistre

Christian Henon a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18H30

DIA

Vente du Terrain appartenant aux conjoints ROUX en bordure de route de Ratel, n°587 et 586.

La commune ne préempte pas

Vente du terrain de la société AK situé en bordure de chemin de Ratel n°459

La commune ne préempte pas

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur l'adhésion de notre commune au périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) mis en place sur l'ensemble de la vallée de l'Arve et les bassins versants.

Le SAGE est un document de planification élaboré à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. Il comprend un plan d'aménagement et de gestion durable des eaux et un règlement. Ce document fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau. L'élaboration des SAGE s'inscrit dans une logique de recherche d'équilibre entre :

- la protection et la restauration des milieux naturels,
 - la nécessité de mise en valeur de la ressource, l'évolution de l'espace rural, urbain et économique et la satisfaction des différents usages
-

Notre commune faisant partie des bassins versants de l'Arve et étant un fort pourvoyeur d'eau, l'ensemble du conseil municipal approuve l'adhésion à ce périmètre.

Plan pastoral territorial.

Mme le Maire expose au conseil municipal que la Région Rhône Alpes accompagne la mise en œuvre de « plans pastoraux territoriaux » élaborés à l'échelle d'un petit territoire ou massif pastoral, de manière concertée avec l'ensemble des acteurs de ce territoire, et répondant aux objectifs de mise en valeur des espaces pastoraux, à savoir :

1. garantir la préservation et l'entretien des espaces remarquables que sont les espaces pastoraux (les estives, alpages et zones de parcours),
2. accompagner le développement durable de ces zones fragiles ou défavorisées en secteur de moyenne et haute montagne par le soutien à l'activité pastorale, créatrice d'emplois et de richesses,
3. accompagner une activité pastorale extensive qui compose avec les enjeux de la biodiversité et du multi usage des espaces et permette de valoriser les produits sous signes de qualité.

L'attribution de subventions régionales dans ce cadre est désormais conditionnée par l'adhésion à un plan pastoral territorial. Le Syndicat Fier Aravis a proposé aux Communes du Reposoir et de Nancy sur Cluses d'intégrer le plan pastoral territorial en cours d'élaboration sur ce massif pour assurer une certaine cohérence territoriale.

Mrs Raymond ROUX, CHESNEY et PISSARD, agriculteurs, ont approuvé la mise en place de ce dispositif à l'occasion d'une rencontre initiée par la municipalité et la Société d'Economie Alpestre le 30 avril.

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de Nancy au plan pastoral territorial Fier Aravis

Dérogation scolaire

Compte tenu du blocage à la fermeture décidé par l'inspection académique pour l'une des trois classes de notre école à la rentrée prochaine, le conseil municipal décide unanimement de refuser deux demandes de dérogations. Tout en étant conscients des désagréments apportés par une telle décision pour les familles concernées, la municipalité souhaite ainsi démontrer aux services de l'inspection académique son opposition très ferme à l'éventuelle fermeture de la 3^{ème} classe.

Décision modificative du budget sur le budget ski

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de provisionner la somme de 9 100 afin de faire face aux charges de personnel (chapitre 12) qui ont dû être acquittées cette fin de saison et pour pourvoir aux dépenses de personnel des remontées mécaniques qui seront payées au mois de décembre prochain.

Cette somme sera prélevée sur la vente de forfaits (chapitre 70) et produits exceptionnels (chapitre 77)

Modalité de vente du bois de chauffage

La commune se propose de mettre à la vente du bois de chauffage pour les habitants de la commune. Une vente de bois sera proposée aux nancherots intéressés qui devront faire part du volume qui les intéresse.

Ce bois sera disponible en grume non ébranchées rendu bord de route et cubé par l'ONF.

Le prix de cession est fixé à 35 euros et une limite de 5 m³ par famille

Il est précisé que ce bois ne pourra pas faire l'objet d'un commerce et est strictement réservé à l'usage des acheteurs.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Questions diverses

- Mme le Maire sollicite l'octroi d'une prime à Christelle Bruneau compte tenu de la qualité de son travail et de sa disponibilité, notamment durant la dernière saison de ski. Le Conseil municipal décide de lui accorder une prime de 300 euros

- Mr Raymond Caux souhaitant ne plus s'occuper de la gestion des réservations du refuge de Vormy, une solution de remplacement doit être envisagée. Il est proposé de gérer ces réservations comme les autres locaux communaux, à savoir auprès du secrétariat de mairie. Cette solution est adoptée à l'unanimité

-L'association du foot demande la permission de réengazonner le terrain de foot et de l'entretenir. Le conseil donne son accord à cette excellente initiative.

La séance est levée à 20h30 et est prolongée par une rencontre avec le conseil municipal du Reposoir.